

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Onze Février Deux Mil Vingt Six à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Solenne HAMEL-GUITTON, Nadia KNOEPFFLER, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Murielle BODINIER, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Mélanie COTTINEAU, Katharina THOMAS, Freddy SOURISSEAU,

ETAIENT ABSENTS : Christophe GRANGE,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Florent CAILLET est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Mélanie COTTINEAU à Florent CAILLET, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Freddy SOURISSEAU à Christelle PHILIPPEAU

Objet de la délibération

Convocation le 5 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents ou représentés : 20

Publié le 16 février 2026

2026-006 FINANCES - EXERCICE 2026 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : André-Jean VIEAU

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1, L.2312-2, L.2312-3, L.2312-4 et L.5211-36 ;

VU le débat du 17 décembre 2025 sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ;

VU le compte financier unique pour 2025 soumis à l'assemblée délibérante ;

VU l'affectation des résultats 2025 suite à l'approbation du compte financier unique ;

CONSIDERANT le rapport de présentation du budget primitif 2026 annexé à la présente ;

CONSIDERANT le document budgétaire du budget primitif 2026 soumis à l'assemblée délibérante, respectant la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT les modalités de vote proposées, à savoir au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, du chapitre et sans chapitre opération pour la section d'investissement, et sans vote formel sur chacun des chapitres ;

CONSIDERANT la faculté offerte par la nomenclature de M57 de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

CONSIDERANT que cette possibilité doit être encadrée par délibération de l'assemblée délibérante, lors du vote du budget, et qu'en cas de recours à cette délégation, le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:

Présents ou représentés : 20

Votants : 20

Abstentions : 0

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

APPROUVE le budget primitif 2026 selon les équilibres par section suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Budget primitif 2026
Fonctionnement	1 745 904,30 €
Investissement	140 060,51 €
TOTAL	1 885 964,81 €

AUTORISE monsieur le Président à réaliser, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement tout virement de crédits de chapitre à chapitre, qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

FIXE la contribution des communes membres au titre de l'exercice 2026 à 551 720,49 €, selon la répartition suivante :

CONTRIBUTION		POUR INFORMATION					
2025	2026	Administration générale	Parentalité	Accueils de loisirs	Accueils du mercredi	Relais Petite Enfance	Multi-Accueil
Ancenis-Saint-Géréon	418 392,21	390 144,04 €					
Vair-sur-Loire	105 122,38	119 964,80 €					
La Roche-Blanche	17 548,79	22 549,08 €					
Pouillé-les-Coteaux	20 934,37	19 062,57 €					
TOTAL	561 997,75 €	551 720,49 €					

43 501,24	0,00	57 916,69	46 300,87	67 940,32	174 484,93
13 820,65	0,00	30 189,06	31 235,70	17 031,16	27 688,23
3 424,81	0,00	6 418,70	5 462,69	4 419,95	2 822,92
2 806,85	0,00	2 531,90	3 513,94	3 225,00	6 984,87
63 553,55 €	- €	97 056,35 €	86 513,20 €	92 616,44 €	211 980,95 €

PRECISE que les contributions seront appelées en une seule fois au cours de l'exercice 2026.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU

Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT

Transmission sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

16 FEV. 2026

